

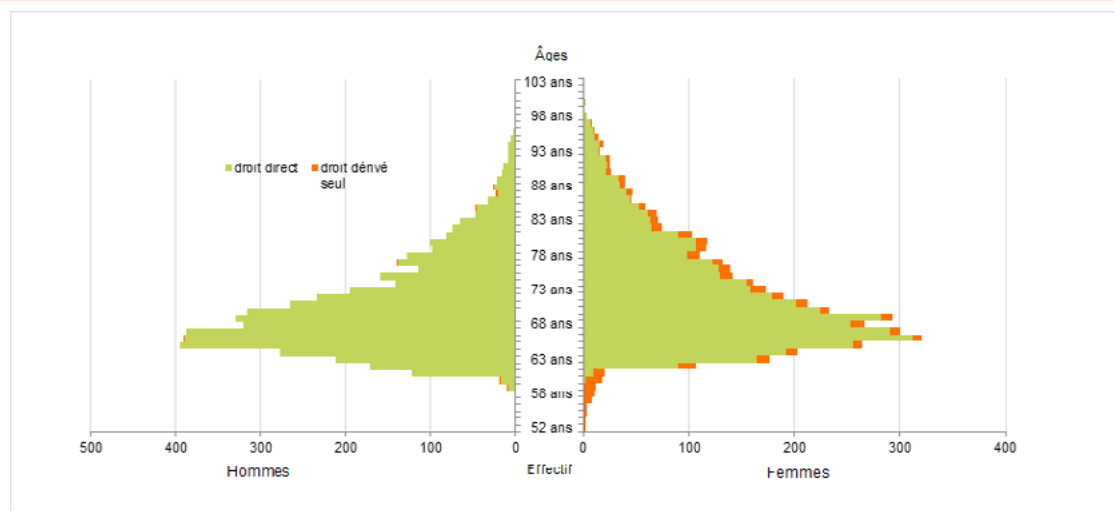


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	379	336	715
Droits directs (retraites personnelles)	371	292	663
Droits dérivés (retraites de réversion)	8	44	52
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	109	46	155
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17	10	27
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	64,5 ans	64,4 ans	64,5 ans
Droits dérivés	75,0 ans	66,3 ans	67,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	41,0%	34,9%	38,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	5 020	4 440	9 460
Retraités percevant un droit direct seul	4 959	3 732	8 691
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	363	372
Retraités percevant les deux à la fois	52	345	397
Minimum vieillesse ⁽³⁾	22,3%	20,5%	21,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	86	30	116
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	72,7 ans	72,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	590 €	552 €	572 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 234 €	1 084 €	1 155 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	42,0%	51,4%	46,2%

Pyramide des âges des résidents



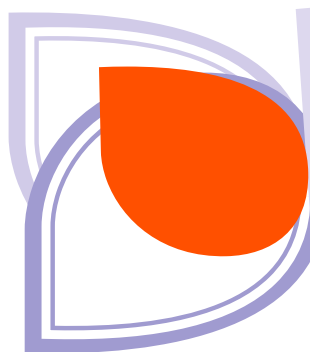
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

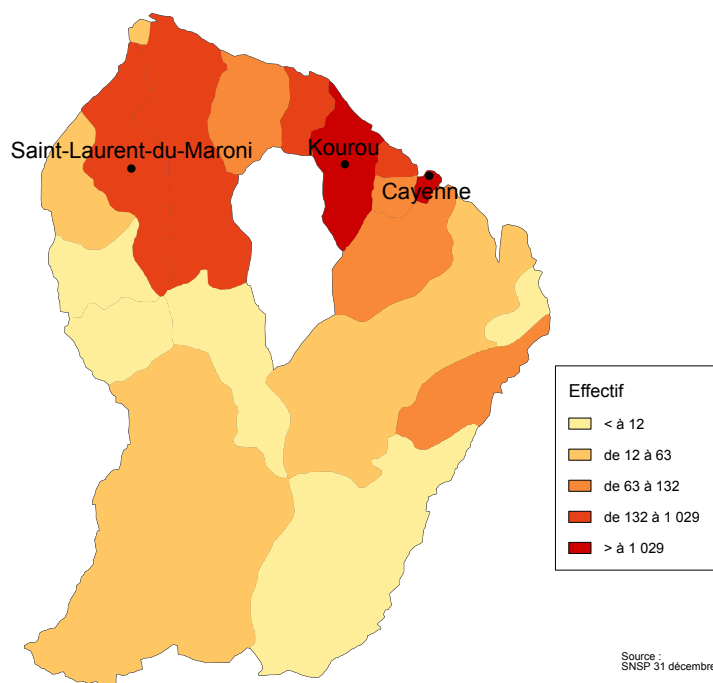
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Cayenne			
Nombre total de retraités	1 834	2 015	3 849
Retraités percevant un droit direct seul	1 806	1 697	3 503
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	150	153
Retraités percevant les deux à la fois	25	168	193
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	26,0%	23,9%	24,9%
Matoury			
Nombre total de retraités	845	655	1 500
Retraités percevant un droit direct seul	836	558	1 394
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	49	50
Retraités percevant les deux à la fois	8	48	56
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	19,9%	17,3%	18,7%
Saint-Laurent-du-Maroni			
Nombre total de retraités	359	195	554
Retraités percevant un droit direct seul	356	166	522
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	19	19
Retraités percevant les deux à la fois	3	10	13
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	29,8%	24,6%	28,0%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.